



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ET A LA VOIX

Année 2023-2024

Le collège SAINT JULIEN, représenté par Mme GUILLAUME, chef d'établissement, peut être amené à utiliser des images et/ou la voix de votre enfant à des fins pédagogiques, éducatives, et de communication. S'agissant de mineurs, la loi fait obligation d'avoir l'autorisation des parents pour cette utilisation. (Article 9 du code civil sur le respect de la vie privée).

Nous soussignons : *(Nom, Prénom des représentants légaux)*

.....

Et

Agissant en qualité de représentants légaux de : *(Nom, Prénom, classe de l'enfant)* :

.....

Autorisons*

L'équipe éducative du collège SAINT JULIEN

- A photographier ou filmer mon enfant
- A enregistrer la voix de mon enfant

Pour les diffusions suivantes (Cocher les cases correspondant à votre autorisation) :

Diffusion au sein du collège Saint Julien

- Elaboration d'un trombinoscope pour l'équipe éducative
- Participation aux photos de classe de début d'année
- Exposition et projection de travaux d'élèves pour un usage collectif en salles de classe
- Prises de vues (photos, vidéos, enregistrements sonores) à l'occasion d'évènements

Diffusion à l'extérieur de l'établissement

- Diaporama de présentation du collège dans les écoles
- Journal du collège
- Plaquette du collège
- Articles de presse
- Articles d'informations auprès des familles
- Autres usages institutionnels (Mairies, Conseil départemental, DDEC, Tutelle, ...)
- Site internet du collège

Diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram)

- Articles sur les activités et sorties du collège

* En cas de REFUS total, merci d'écrire ci-contre, en rouge, le mot « REFUS » : _____

- L'autorisation de photographier, de filmer mon enfant ou d'enregistrer sa voix est valable pour l'année scolaire en cours. Il est précisé qu'en cas d'archivage des supports relevant de la constitution du fonds historique de l'établissement, cette durée est illimitée, pour un usage restreint au caractère historique.
- La photographie ou l'enregistrement ne sera ni vendu, ni utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.
- La photographie ou l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit.
- L'établissement s'engage à ce que la publication ou/et la diffusion de l'image et/ou de la voix de mon enfant ne portent pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.
- L'image et la voix d'une personne relevant des données à caractère personnel, en application de la réglementation et en particulier du Règlement européen 2016/679, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux est informé que le responsable de traitement est l'établissement.

La finalité poursuivie est celle visée sur la page précédente, et la base légale est le contrat en vertu de la présente convention.

Les destinataires sont exclusivement limités à l'établissement, les participants à la communauté éducative de l'établissement, ainsi que les institutions de l'Enseignement Catholique, sauf en cas de diffusion publique autorisée ci-avant.

L'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation pour motifs légitimes, en justifiant de son identité, auprès de l'établissement.

En cas de contestation, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(nt) du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives préalables, il(s) est (sont) informé(s) que les héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements des données ou faire procéder à leur mise à jour.

Fait à le

Signature du(des) responsable(s) légal(ux) :

Signature de l'élève :